

Image not found or type unknown



Entretien droit de passage

Par **virginie**, le **25/01/2012** à **14:03**

Bonjour,rrnrJe possède une maison avec 3 appartements dont l'accès se fait par un chemin privé avec droit de passage.rnSur ce chemin se trouvent 3 villas : celle des propriétaires du chemin, la mienne et celle d'un voisin au dessus de la mienne.rnCe voisin désire faire bétonner ou goudronner le chemin. D'après lui les propriétaires seraient OK. rnNous dans la manière on est OK mais il nous a informé que le partage devait se faire en 5 et non en 3 car nous possédons 3 appartements dans notre villa.rnEst-ce vrai ou est-ce le nombre de villas à prendre en compte dans le partage des frais ?rnPar avance merci de vos réponsesrrnrCordialementrrnrMme VALENZA